Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_10-DE

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR – Commune de PAIMPOL
Délibération N° 2026-010

Département des Côtes d'Armor
COMMUNE DE PAIMPOL

Conseil Municipal du lundi 9 Février 2026
Délibération

Date de la convocation : Mardi 3 Février 2026
Nombre de membres en exercice : 29

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf février, à dix-huit heures, les membres du Conseil municipal de la commune, dûment convoqués, se sont réunis à la salle Mauffray à la maison des plaisanciers de Paimpol sous la présidence de Madame Fanny CHAPPÉ, Maire.

Etaient présents :
Mme Ghislaine AMELINE DE CADEVILLE, Mme Isabelle BATAILLER, M. Eric BINARD, Mme Gaëlle BOUCHER, Mme Servane BOULANGER, Mme Caroline BOYARD-OGOR, M. Robert BOZEC, Mme Catherine CABILLIC, Mme Jeannick CALVEZ, Mme Fanny CHAPPÉ, M. Guy CROISSANT, M. Michel DUMAIL, Mme Sylvie GODEST-TOULLELAN, M. Jacky GOUAULT, M. Philippe JEANNIN, Mme Jeanine LE CALVEZ, Mme Christiane LE VAY, M. Goulven MORVAN, Mme Caroline OLLIVRO, Mme Marie-Christine PARROT, Mme Annaik PERSON, M. Yann QUÉRÉ, M. Morgan RASLE-ROCHE, M. Eric SWARTVAGHER, Mme Rozenn TREGUER.

Etait représenté : M. Antonin MAHÉ par délégation à Mme Gaëlle BOUCHER.

Absents : Mme Malika LE GRUIEC, M. Jean-Yves de CHAISEMARTIN, M. Michel QUÉNET.

Secrétaire de séance : M. Goulven MORVAN.

Présents : 25 Représenté : 1 Absents : 3 Votants : 26

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ DES COTES D'ARMOR (SDE 22) – PROJET D'ECLAIRAGE PUBLIC « RUE SALVADOR ALLENDE »

Rapporteur : M. Gouault.

La ville de Paimpol a demandé au SDE 22 de procéder à une étude de l'éclairage public dans le cadre du projet de requalification urbaine et paysagère du quartier de Kernoa. Cette étude est décomposée en secteurs. Cette délibération concerne le projet d'éclairage public de la rue Salvador Allendé.

Le projet d'éclairage public présenté par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor représente un coût de travaux de 121 200.00 € TTC.

La ville ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du fonds de compensation de la TVA et percevra de la ville une subvention d'équipement (calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le comité syndical du SDE22 en date du 20 décembre 2019) d'un montant de 79 260.74 €.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 022-212201628-20260209-2026_10-DE

Montant calculé sur la base de la facture entreprise affecté du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE22.

Ces montants sont transmis à titre indicatif. Le montant définitif de notre participation sera revu en fonction du coût réel des travaux.

Les appels de fonds du Syndicat se font en une ou plusieurs fois selon qu'il aura lui-même réglé à l'entreprise un ou plusieurs acomptes puis un décompte et au prorata de chaque paiement à celle-ci.

Vu l'avis favorable à la majorité de la commission Ressources humaines et finances,

Sur la proposition de la Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal, par 21 voix pour et 5 abstentions (Mme Ollivro, Mme Boyard-Ogor, Mme Treguer, Mme Le Calvez et Mme Le Vay),

APPROUVE le projet d'éclairage public de la rue Salvador Allendé engagé dans le cadre de la requalification urbaine et paysagère du quartier de Kernoa.

AUTORISE le versement d'une participation de 79 260.74 € au SDE 22, maître d'ouvrage,

AUTORISE la Maire ou son représentant à signer tout acte aux effets ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

Le Secrétaire de séance,

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)

VILLE DE PAIMPOL
Acte certifié exécutoire
Transmis au Représentant
de l'Etat et affiché le 12/02/2026

Pour la Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,
Delphine ROUXEL

MAIRIE DE PAIMPOL (Côtes d'Armor)